



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question au Gouvernement n° 1921

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Robert Cazalet.

M. Robert Cazalet. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, il semblerait que la compagnie Air France réfléchisse depuis quelque temps à un plan de renouvellement de ses appareils long courrier et envisage d'acquiescer une douzaine d'avions de type Boeing 777.

J'aimerais comprendre pourquoi le choix de cette compagnie se porte sur des appareils américains et non sur des Airbus A 340-300 qui possèdent à peu près les mêmes caractéristiques que les avions américains.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe République et Liberté.)

Nous connaissons tous la compétition acharnée que se livrent le constructeur européen et le constructeur américain sur le marché extrêmement concurrentiel du transport aéronautique, mais nous pourrions espérer qu'une compagnie nationale, au redressement des comptes de laquelle l'État participe à hauteur de 20 milliards de francs, s'intéresse un peu plus au projet Airbus.

Bien qu'elle ne connaisse pas les détails de ce projet, vous comprendrez, monsieur le ministre, que la représentation nationale manifeste légitimement quelque émotion devant la perspective qui s'esquisse.

C'est pourquoi je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur ce point. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, comme vous l'avez dit, la société Air France a été recapitalisée par l'État à hauteur de 20 milliards. Le versement de la dernière tranche de cinq milliards a été autorisé par la Commission européenne...

M. Pierre Mazeaud. «Autorise» ! Il faut une autorisation !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. ... à la fin du mois de juillet dernier.

La société a engagé un effort de redressement et elle peut maintenant affronter l'avenir. C'est dans cette perspective qu'elle étudie aujourd'hui le renouvellement de sa flotte long courrier.

Diverses options ont été envisagées et sont en cours d'étude. La compagnie a décidé de constituer une commission d'experts issus de son conseil d'administration.

À ce jour, aucune décision n'a été arrêtée. Je peux vous assurer que le Gouvernement suit très attentivement ce dossier. En tout état de cause, pour préparer le choix qui sera fait, seront pris en compte non seulement les intérêts de la compagnie Air France mais également ceux des autres secteurs économiques de notre pays.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Robert Cazalet.

M. Robert Cazalet. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, il

semblerait que la compagnie Air France réfléchisse depuis quelque temps à un plan de renouvellement de ses appareils long courrier et envisage d'acquiescer à une douzaine d'avions de type Boeing 777.

J'aimerais comprendre pourquoi le choix de cette compagnie se porte sur des appareils américains et non sur des Airbus A 340-300 qui possèdent à peu près les mêmes caractéristiques que les avions américains.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe République et Liberté.)

Nous connaissons tous la compétition acharnée que se livrent le constructeur européen et le constructeur américain sur le marché extrêmement concurrentiel du transport aéronautique, mais nous pourrions espérer qu'une compagnie nationale, au redressement des comptes de laquelle l'État participe à hauteur de 20 milliards de francs, s'intéresse un peu plus au projet Airbus.

Bien qu'elle ne connaisse pas les détails de ce projet, vous comprendrez, monsieur le ministre, que la représentation nationale manifeste légitimement quelque émotion devant la perspective qui s'esquisse.

C'est pourquoi je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur ce point. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, comme vous l'avez dit, la société Air France a été recapitalisée par l'État à hauteur de 20 milliards. Le versement de la dernière tranche de cinq milliards a été autorisé par la Commission européenne...

M. Pierre Mazeaud. « Autorise » ! Il faut une autorisation !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. ... à la fin du mois de juillet dernier.

La société a engagé un effort de redressement et elle peut maintenant affronter l'avenir. C'est dans cette perspective qu'elle étudie aujourd'hui le renouvellement de sa flotte long courrier.

Diverses options ont été envisagées et sont en cours d'étude. La compagnie a décidé de constituer une commission d'experts issus de son conseil d'administration.

À ce jour, aucune décision n'a été arrêtée. Je peux vous assurer que le Gouvernement suit très attentivement ce dossier. En tout état de cause, pour préparer le choix qui sera fait, seront pris en compte non seulement les intérêts de la compagnie Air France mais également ceux des autres secteurs économiques de notre pays.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Cazalet Robert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1921

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 1996, page 6483

Réponse publiée le : 6 novembre 1996, page 6483

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 1996